



Ces activités sont mises en place grâce aux financements

des collectivités et organismes suivants :

Le Syndicat mixte pour l'aménagement du plan d'eau,
La Communauté d'agglomération du Grand Angoulême,
La Préfecture de la Charente - ACSE,
La Caisse d'Allocations Familiales de la Charente,
La Direction Départementale Jeunesse et Sports,

et les mairies :

d'Angoulême, Balzac, Brie, Champniers, La Couronne, Fléac, Garat,
Gond-Pontouvre, Isle d'Espagnac, Linars, Magnac, Nersac, Puymoyen,
Ruelle, Soyaux, St-Michel, St-Saturnin, St-Yrieix, Touvre,

Les activités sont animées par :

CSCS Amicale Laïque St-Yrieix, Cirque Franco-Italien, Club de Voile
Angoulême, MJC Fléac Astronomie, CD Tennis de Table, Arc Club
Angoumoisain, CD Hand-Ball, CD Cyclisme, Canoé AL Gond, CD Tennis,
Fédération de Pêche, SCA Volley, Bibliothèque St-Yrieix, Les Maraudeurs
de Cognac

Les activités sont coordonnées par :

Fédération Charentaise des Œuvres Laïques
14 rue Marcel Paul – BP 334 – 16008 ANGOULEME
tél 05 45 95 17 89 / fax 05 45 95 28 21
Mel : assoc.fol16@ac-poitiers.fr

Un été solidaire et actif

au PLAN D'EAU de Saint-Yrieix

***Découvrir et pratiquer gratuitement
des activités sportives et culturelles...***



Programme n° 1

Plan d'Eau de la Grande Prairie à Saint-Yrieix

UN ETE SOLIDAIRE ET ACTIF....

Seul, en famille, entre amis

ACTIVITES GRATUITES POUR TOUS

Programme du 01 Juillet au 04 Juillet

Jeudi 01/07	Vendredi 02/07	Samedi 03/07	Dimanche 04/07
14 h à 16 h Catamaran	14 h à 16 h VTT - TRIAL	14 h à 16 h Optimist	14 h à 16 h Catamaran
17 h à 19 h Tir à l'arc	16 h à 18 h Planche à voile	16 h à 18 h Planche à voile	16 h à 18 h Planche à voile
18 h à 20 h Beach Volley	21 h Concert de l'Harmonie d'Angoulême		

IMPORTANT : Optimist : voile de 8 à 12 ans - Catamaran : voile à partir de 12 ans - Planche : à partir de 12 ans

ATTENTION : pour la voile, la planche, le canoë, inscription obligatoire au moins 24 h à l'avance à l'école de voile.
AUTORISATION DES PARENTS OBLIGATOIRE pour les mineurs AVEC attestation de natation (50 m) pour les activités nautiques

POUR LES ACTIVITES SANS INSCRIPTION : les enfants ne sont pas surveillés par les animateurs des activités

Nous attirons l'attention des participants sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance personnel couvrant les dommages corporels auxquels la pratique d'activités sportives peut les exposer.

RENSEIGNEMENTS – Ecole de Voile – 05 45 68 42 46 de 14 h à 20 h

Découvrez le programme des semaines suivantes sur www.fc116.org rubrique Plan d'Eau